

Cinquième concours national de nouvelles 2008

1. L' AFAC–Éditions du Sagittaire, l' Association des auteurs autoédités–Auteurs indépendants (AAA) et, cette année, Ça & Là, association organisatrice des Rencontres de la Critique et de la Culture « 2009, Bd. Sainte-Beuve », qui se déroulent à Boulogne-sur-Mer (62) en partenariat avec la DRAC, le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Général du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Ville de Boulogne-sur-mer, organisent un concours de nouvelles afin d'encourager la lecture, l'écriture, les arts et la culture, ainsi que la découverte d'auteurs.

2. Ce concours est réservé aux auteurs de plus de 15 ans.

3. Les candidats doivent concourir avec un seul texte, inédit et entièrement personnel, correspondant au genre de la nouvelle. Ce texte n'excèdera pas 10 pages dactylographiées, 25 lignes par page. Il sera tenu compte de la qualité de l'orthographe et de la présentation.

Afin de garantir l'anonymat de leur examen, les textes ne comporteront, en haut à gauche, qu'un « code personnel » identifiant l'œuvre. Ce code se composera des 3 premières lettres du nom patronymique de l'auteur, suivi des 2 chiffres du code de son département d'origine. Par exemple : DUB 09 (Dubois, Ariège). Ce code personnel sera retranscrit sur une demie page A4 comportant en clair le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone et l'adresse courriel de l'auteur. Ces renseignements seront conservés au siège de l'AFAC–Éditions du Sagittaire, et ne seront pas transmis aux membres du comité de lecture.

Tout texte ne respectant pas ces consignes ne sera pas admis à concourir.

4. En 2008, le thème retenu par les associations organisatrices est « Code ». Il s'agira de faire ressortir, au sein de la nouvelle, que l'application d'un code quelque en soit le champ d'application entraîne nécessairement des conséquences. Le mot « code » pourra être utilisé dans une ou plusieurs de six acceptions suivantes :

1. Ensemble des lois et dispositions réglementaires qui régissent une matière déterminée : recueil de ces lois. *Code pénal. Code général des impôts - Code de la route.*
2. Ensemble de préceptes qui font loi dans un domaine (morale, goût, art. etc.).
3. Système de symboles permettant d'interpréter, de transmettre un message. de représenter une information, des données, *Code de signaux. Code informatique. Code-barres. Code postal.* Système de notation de la musique, de classification d'archives...
4. Système conventionnel, rigoureusement structuré de symboles ou de signes et de règles combinatoires intégré dans le processus de la communication. *Code gestuel Code de la langue* ou permettant une classification : Code vestimentaire
5. Combinaison alphanumérique qui autorise un accès dans un immeuble, un local
6. Combinaison génétique

Le genre de la nouvelle, historique, policière, sentimentale, importe peu

5. Les manuscrits destinés au concours seront envoyés avant le 30 août 2008, en 4 exemplaires, dans une enveloppe suffisamment affranchie, accompagnés d'une participation de cinq timbres pour lettres à 20 g destinés à la correspondance et à la transmission des documents entre les différents membres du comité de lecture, à l'adresse suivante : AFAC–Éditions du Sagittaire | BP 72 | 62930 Wimereux. Ils ne seront pas retournés à leurs auteurs.

6. Les résultats du concours seront proclamés à Paris, en octobre 2008, lors du second Salon du livre des auteurs indépendants. Ils seront publiés dans *L'Autoédition* et dans la presse locale. Les lauréats seront avertis des résultats par courrier. Ils pourront en outre consulter les sites de l'AAA (www.auteurs-independants.com), ainsi que ceux de l'association fondatrice des Rencontres de la critique et de la culture–Bd-Sainte-Beuve (bdsaintebeuve.fr), des Éditions du Sagittaire (www.sagittaire-editions.fr), qui en feront état.

7. Les textes primés seront successivement publiés, à partir du 1^{er} trimestre 2009, dans la revue *L'Autoédition* (tirage 700 exemplaires minimum) qui aura l'exclusivité de leur publication en périodique. En 2012, les Éditions du Sagittaire publieront les textes primés au cours des années précédentes (2008 à 2011) en un ouvrage collectif, après consultation et accord des auteurs, dont les droits seront respectés. Les premiers prix se verront attribuer dix ouvrages, les seconds sept, et les troisièmes cinq. Chacun des

lauréats aura la faculté d'acquérir des ouvrages supplémentaires avec une réduction de 30% sur le prix de vente public.

En outre il recevront immédiatement : le premier trois ouvrages, le second deux, le troisième un à choisir parmi ceux publiés par les Editions du Sagittaire.

8. Les lauréats seront avertis par courrier (électronique ou postal) des résultats. Ils pourront en outre consulter les sites de l'A.A.A.- Les Auteurs indépendants (www.auteurs-independants.com) ainsi que ceux de l'association fondatrice des Rencontres de la Critique et de la Culture, Bd Sainte-Beuve (bdsaintebeuve.fr), des Editions du Sagittaire (www.sagittaire-editions.fr) qui feront état de ceux-ci.

10. Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation et ses résultats ne sera admis. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, y compris la parution des textes primés et le nom des lauréats.